



DECISION N° 2021-298
Portant délégation de signature
du directeur du Parc national de la Vanoise

Le directeur du Parc national de la Vanoise,

Vu le code de l'environnement, notamment l'article R 331-34,

Vu le décret n° 2009-447 du 21 avril 2009 pris pour l'adaptation de la délimitation du parc national de la Vanoise aux dispositions du code de l'environnement issues de la loi n° 2006-436 du 14 avril 2006 modifiée,

Vu la délibération du Conseil d'administration n° 2015-28 du 11 décembre 2015 portant délégations accordées par le Conseil d'administration au Bureau et au directeur,

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment ses articles 10 et 11,

Vu l'arrêté ministériel du 26 octobre 2021 portant nomination du directeur du Parc national de la Vanoise,

Vu la décision 2021-281 du 1^{er} septembre 2021 portant délégation de signature du directeur par intérim du Parc national de la Vanoise,

Vu la décision 2021-297 du 17 novembre 2021 complétant la décision 2021-281 portant délégation de signature du directeur par intérim du Parc national de la Vanoise,

Décide :

Article 1

En cas d'absence ou d'empêchement du directeur, ordonnateur de l'établissement public, il est donné délégation pour la signature des pièces comptables, des contrats et des décisions de l'établissement public à Monsieur Samuel CADO, directeur-adjoint de l'établissement.

Délégation de signature est donnée à Monsieur Samuel CADO, directeur adjoint, et Madame Marie-Pierre GARCIA WALECHA, secrétaire générale, à l'effet d'agir en justice et représenter l'établissement devant toutes les juridictions judiciaires et administratives, tant en demande qu'en défense, de signer tout document à cet effet et d'assister aux audiences.

En cas d'absence ou d'empêchement simultanés du directeur et du directeur-adjoint, il est donné délégation pour la signature des pièces comptables, des contrats et des décisions de l'établissement public à Madame Marie-Pierre GARCIA WALECHA, secrétaire générale.

Plus particulièrement en matière budgétaire, délégation de signature (y compris électronique) est donnée à Madame Marie-Pierre GARCIA WALECHA en vue notamment de :

- la certification du service fait,
- la validation des engagements juridiques, des demandes de paiement et des mouvements budgétaires (virements),
- la validation des titres.

En cas d'empêchement de Madame Marie-Pierre GARCIA WALECHA, délégation de signature (y compris électronique) est donnée à Mme Sandra CLAVIERES, responsable financière, en vue de la certification du service fait et des mouvements budgétaires (virements).

Article 2

Il est donné délégation à Monsieur Laurent CHARNAY, chef de pôle Connaissance et gestion et à Monsieur Christophe CHILLET, chef de la mission Systèmes d'information, pour la signature des pièces comptables, des contrats et des décisions financières de l'établissement public dans leurs domaines de compétences respectifs, dont les montants unitaires ne dépassent pas 3 000 €.

Plus particulièrement en matière budgétaire, délégation de signature (y compris électronique) est donnée à Monsieur Laurent CHARNAY et à Monsieur Christophe CHILLET en vue de la validation des engagements juridiques dans leurs domaines de compétences respectifs dont les montants unitaires ne dépassent pas 3 000 €.

Article 3

Il est donné délégation à Monsieur Sébastien BREGEON, chef de secteur de Haute Maurienne, pour la signature des pièces comptables, des contrats et des décisions financières de l'établissement public concernant ce secteur et dont les montants unitaires ne dépassent pas 1 000 €.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Sébastien BREGEON, il est donné délégation à Monsieur M. Laurent PERIER-MUZET, adjoint au chef de secteur de Haute Maurienne, pour la signature des pièces visées à l'alinéa ci-dessus.

Article 4

Il est donné délégation à Madame Anne-Laure PECHEUR, cheffe de secteur de Pralognan-la-Vanoise, pour la signature des pièces comptables, des contrats et des décisions financières de l'établissement public concernant ce secteur et dont les montants unitaires ne dépassent pas 1 000 €.

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Anne-Laure PECHEUR, il est donné délégation à Monsieur Nicolas GOMEZ et à Madame Anaïs ANDRE, adjoints à la cheffe de secteur de Pralognan-la-Vanoise, pour la signature des pièces visées à l'alinéa ci-dessus.

Article 5

Il est donné délégation à Monsieur Peio DOURISBOURE, chef de secteur de Haute-Tarentaise, pour la signature des pièces comptables, des contrats et des décisions financières de l'établissement public concernant ce secteur et dont les montants unitaires ne dépassent pas 1 000 €.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Peio DOURISBOURE, il est donné délégation à Monsieur Thierry ARSAC, adjoint au chef de secteur de Haute-Tarentaise, pour la signature des pièces visées à l'alinéa ci-dessus.

Article 6

Les décisions n° 2021-281 et 2021-297 sont abrogées et remplacées par les dispositions de la présente décision.

Article 7

La secrétaire générale de l'établissement public du Parc national de la Vanoise est chargée de l'application de la présente décision qui fera l'objet des mesures de publicité prévues à l'article R.331-35 du code de l'environnement et sera notamment publiée au recueil des actes administratifs de l'établissement public du Parc national de la Vanoise.

La présente décision peut être contestée par recours gracieux auprès de l'autorité qui le délivre, par envoi recommandé dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Elle peut également être contestée, dans le même délai devant le Tribunal administratif territorialement compétent.

Fait à Chambéry, le 1^{er} décembre 2021

SIEGE :

Le directeur,

Xavier EUDES

Le directeur-adjoint, chef de pôle Valorisation communication,

Samuel CADO

La secrétaire générale,

Marie-Pierre GARCIA WALECHA

Le chef de pôle Connaissance et gestion

Laurent CHARNAY

Le chef de la mission Systèmes d'information

Christophe CHILLET

La responsable financière

Sandra CLAVIERES

SECTEUR DE HAUTE MAURIENNE :

Le chef de secteur,

A handwritten signature in black ink, consisting of a series of fluid, connected strokes that form a stylized representation of the name Sébastien Bregeon.

Sébastien BREGEON

L'adjoint au chef de secteur,

A handwritten signature in black ink, featuring a large, prominent loop at the beginning followed by several sharp, intersecting strokes that form the name Laurent Perier-Muzet.

Laurent PERIER-MUZET

SECTEUR DE PRALOGNAN :

La cheffe de secteur

L'adjoint à la cheffe de secteur

Anne-Laure PECHEUR

Nicolas GOMEZ

L'adjointe à la cheffe de secteur

Anaïs ANDRE

SECTEUR DE PRALOGNAN :

La cheffe de secteur



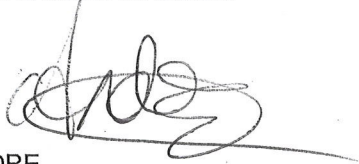
Anne-Laure PECHEUR

L'adjoint à la cheffe de secteur

Nicolas GOMEZ



L'adjointe à la cheffe de secteur



Anaïs ANDRE

SECTEUR DE HAUTE MAURIENNE :

Le chef de secteur,

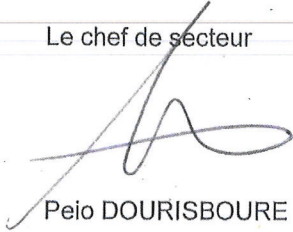
L'adjoint au chef de secteur,

Sébastien BREGEON

Laurent PERIER-MUZET

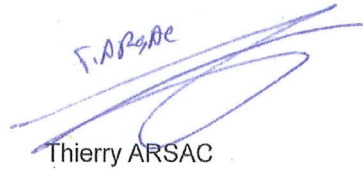
SECTEUR DE HAUTE TARENTEISE :

Le chef de secteur



Peio DOURISBOURE

L'adjoint au chef de secteur



Thierry ARSAC

Copies : Intéressés (M. Eudes, M. Cado, Mme Garcia-Walecha, M. Charnay, M. Chillet, Mme Clavières,
Mme Pécheur, M. Dourisboure, M. Perier-Muzet, M. Gomez, M. Arsac, Mme André).
Registre des actes administratifs
Agence comptable
Service RH – dossiers

